

Le 19 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le jeudi 19 novembre 2020, de 20 h 00 à 20 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller (absent)
M. Réal Lévesque, conseiller

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
4. Mandat – Firme d'ingénieurs – projet de collecte et d'assainissement des eaux usées
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

187-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

Attendu que;

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, 188-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires

de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à- une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4. Mandat – Firme d'ingénieurs – projet de collecte et d'assainissement des eaux usées

PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES ROUTES 132 ET 287

MANDAT À LA FIRME TÉTRATECH

Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

CONSIDÉRANT QUE

quatre (4) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser les plans et devis du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287 en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels #2020-01 PPD déposé sur SEAO et dont le dépôt des offres était prévu le 28 septembre 2020 avant 11h00. Ces firmes sont : SNC-Lavalin, Stantec, Tétratech et WSP;

CONSIDÉRANT QUE

la proposition de la firme SNC-Lavalin a été considérée non conforme et que par conséquent aucune analyse n'a été faite et que son enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

CONSIDÉRANT QUE

la firme Stantec n'a pas obtenu le pointage requis de 70% au critère 6,2 et que par conséquent son enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

CONSIDÉRANT

l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u>	<u>note technique</u>	<u>prix</u>	<u>pointage final</u>	<u>rang</u>
Tétra Tech	93	385 051,28 \$	2,675	1
WSP	80	567 804,04 \$	1,585	2

CONSIDÉRANT

la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Tétratech;

PAR CONSÉQUENT

189-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard
appuyé par Mme Lynda Lizotte
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le mandat de réaliser les plans et devis du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287 soit confié à la firme Tétratech au montant de 385 051,28 \$ (taxes incluses).

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de services incluant tous les annexes, les addendas nos 1 à 5, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE les déboursés pour les frais d'honoraires sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt.

QUE la présente résolution soit transmise à :

- aux quatre (4) firmes ayant déposé une offre de services
- à M. Martin Jalbert, ing., MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)
- à M. Yoann Dionne, ing., MTQ (Ministère des Transports du Québec).

5. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil.

6. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 30.

Signature du procès-verbal

190-2020

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière